



SYNTHÈSE

PERSONNES HANDICAPÉES

RECOMMANDATIONS
DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Juin 2013

Cette recommandation s'inscrit dans le programme de travail de l'Anesm au titre du programme 4 – le soutien aux professionnels.

Elle concerne tous les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) relevant de l'article L312-1 5° 1^{er} alinéa du CASF, quel que soit le public accueilli. Cependant, elle traite particulièrement des adaptations de l'accompagnement des travailleurs handicapés d'Esat en fonction des évolutions constatées pour ce public en termes d'âge, de handicap et de parcours.

La recommandation s'adresse principalement aux professionnels des Esat mais peut constituer un support d'échanges et de réflexion pour et avec les travailleurs handicapés et l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et économiques.

ADAPTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT AUX ATTENTES ET BESOINS DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EN ESAT

La diversification du public accueilli en Esat, et donc des besoins et attentes des travailleurs handicapés, constitue un enjeu de taille. Le profil et le parcours de ces populations se sont beaucoup modifiés depuis 1975. Les Esat doivent notamment s'adapter à une proportion plus importante de personnes relevant de handicap psychique, de personnes handicapées vieillissantes, mais aussi de jeunes handicapés issus d'une scolarisation en milieu ordinaire. Chacun de ces publics entraîne des problématiques spécifiques auxquelles doivent répondre les Esat qui les accueillent.

La recommandation a pour objectif d'identifier et de promouvoir les solutions mises en œuvre au sein des Esat et celles travaillées avec l'environnement pour construire des réponses adaptées aux besoins et attentes des personnes accompagnées et améliorer les parcours personnalisés des travailleurs handicapés.

Une double attention est portée : identifier les modalités de fluidité des parcours adaptés aux attentes et besoins des personnes, mais aussi encourager le développement de pratiques et d'organisations au sein des Esat susceptibles d'améliorer les réponses apportées.



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

1 DES RÉPONSES TERRITORIALISÉES

Cette partie aborde la question de la nécessité de « l'ancrage territorial » et des conditions facilitant la construction de partenariats visant la coopération entre les différents acteurs, dans l'objectif d'offrir aux travailleurs handicapés des solutions adaptées, des facilités de participation citoyenne ou encore une accessibilité au milieu adapté/ordinaire de travail.

Faire connaître l'établissement/service sur son territoire

L'Esat se situe au centre de problématiques médico-sociales et économiques. Il développe une communication large en direction de publics très variés.

- En communiquant sur les services offerts aux personnes handicapées et sur les activités professionnelles déployées au sein de l'Esat.
- En développant un réseau de partenaires sociaux, médico-sociaux, sanitaires et économiques.
- En participant à la vie locale.

Valoriser les compétences des travailleurs handicapés en développant les échanges entre l'Esat et son territoire

L'Esat promeut une image valorisante des travailleurs handicapés autant par la reconnaissance de la qualité de leur production que par leur participation à la vie locale.

- En développant des initiatives favorisant la rencontre des travailleurs handicapés et des acteurs extérieurs.
- En diffusant sa connaissance des handicaps par le biais d'interventions à l'extérieur (centres de formation, forums...).
- En accueillant en stage de futurs professionnels du secteur et des bénévoles.

Élaborer et conforter des partenariats afin de faciliter les transitions et favoriser la vie sociale

Avec la participation des travailleurs handicapés, l'Esat co-construit avec ses partenaires des solutions d'accessibilités.

- En identifiant les acteurs du territoire.
- En construisant des partenariats.
- En intégrant les travailleurs handicapés dans l'élaboration de solutions cherchant à répondre à leurs besoins.
- En modélisant et en communiquant sur les innovations développées en Esat et/ou avec le réseau de partenaires.
- En respectant la confidentialité des échanges d'informations entre professionnels à propos des travailleurs handicapés.

2 LA DYNAMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Dans la perspective d'adaptation à la diversité du public accueilli, cette partie traite de la gouvernance des établissements/services et des moyens organisationnels mis en place dans une optique de valorisation et de sécurisation du travailleur handicapé.

Intégrer dans le projet d'établissement les spécificités des publics

L'Esat veille en continue à ce que son organisation soit en rapport avec les caractéristiques du public qu'il accueille.

- En mettant en place une démarche d'évaluation continue des services offerts aux personnes handicapées.
- En définissant dans le projet d'établissement les services spécifiques développés en fonction de la caractéristique des publics accueillis.
- En identifiant dans le projet d'établissement, les champs où l'Esat doit s'appuyer sur des partenariats pour accompagner les travailleurs handicapés.

Développer des activités à caractère professionnel adaptées aux publics

Tout en s'assurant de l'équilibre financier, l'Esat développe des activités à caractère professionnel en recherchant systématiquement leur accessibilité au regard du public accueilli.

- En offrant des activités variées permettant de satisfaire les intérêts des travailleurs handicapés.
- En identifiant, pour toute nouvelle activité développée, les compétences qu'elles impliquent permettant de qualifier ainsi l'intervention éducative et technique appropriée.

Organiser l'équipe en fonction des exigences liées aux spécificités du public et de celles relatives aux activités déployées

L'Esat rend fluide les relations entre les différents acteurs accompagnant les travailleurs handicapés. Il veille ainsi à l'effectivité de sa mission médico-sociale.

- En identifiant les responsabilités de chacun des professionnels de l'Esat.
- En définissant clairement les postes et attributions de chacun des professionnels, ainsi que leur complémentarité.
- En menant une politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Accompagner et soutenir les équipes

L'Esat varie ses formes d'accompagnement des professionnels afin qu'elles s'adaptent à la fois aux caractéristiques professionnelles de chacun d'entre eux et aux évolutions des problématiques rencontrées par le public accueilli.

- En formant les professionnels à l'évolution des publics, aux problématiques rencontrées et aux compétences techniques qu'impliquent les évolutions constatées.
- En développant les capacités d'observation, d'écoute et de distanciation des professionnels.
- En favorisant les analyses de pratiques et le regard pluridisciplinaire.
- En proposant des échanges avec des spécialistes sur des problématiques rencontrées par les publics accueillis.

3 LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET PERSONNALISÉ

Cette partie présente l'accompagnement en Esat comme le fruit d'une élaboration nécessaire et continue avec le travailleur handicapé. Les différentes modalités d'accompagnement au sein de l'Esat et dans les temps de transition y sont abordées.

Organiser l'entrée comme un processus d'accueil impliquant la rencontre des attentes et besoins de la personne accueillie avec le projet d'établissement

L'entrée en Esat se prépare en facilitant l'appropriation par le travailleur handicapé des lieux, de l'activité et de l'environnement humain dans lequel il va travailler.

- En permettant en amont aux personnes handicapées de rencontrer l'environnement de travail de l'Esat.
- En vérifiant l'adéquation du projet professionnel du travailleur handicapé avec le projet d'établissement.
- En privilégiant la continuité du parcours et des accompagnements dont la personne handicapée bénéficie déjà.

Adapter les conditions de travail au travailleur handicapé

L'aménagement des conditions de travail des travailleurs handicapés demandent l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire de l'Esat. Il se réalise tout au long du parcours.

- En se fondant sur l'avis du travailleur handicapé, de l'équipe technique, du médecin du travail et, si besoin est, l'équipe médico-psychologique.
- En intervenant sur l'espace, le temps et le rythme de travail du travailleur handicapé.
- En suivant l'évolution de ses intérêts, compétences et potentialités.

Développer et maintenir les potentialités des travailleurs handicapés

L'Esat propose au travailleur handicapé de réaliser une activité à caractère professionnel qui est d'autant plus intéressante pour lui qu'il en tire bénéfice – en se voyant progresser, et pour l'image d'acteur professionnel qu'il renvoie aux autres.

- En entretenant ses acquis physiques, sociaux, culturelles, relationnels...
- En favorisant les apprentissages du travailleur handicapé et en les valorisant quotidiennement.
- En lui présentant ses possibilités en termes de formation professionnelle et/ou de validation des acquis et de l'expérience, de manière accessible, au même titre que les autres services proposés par l'Esat.

Réajuster le projet personnalisé au fil du temps et en fonction du rythme du travailleur handicapé

L'Esat s'emploie à développer les capacités de décision du travailleur handicapé afin qu'il s'exprime au fil de son parcours sur ses orientations.

- En l'aidant à la prise de décision.
- En suscitant chez le travailleur handicapé de l'intérêt pour son parcours professionnel.
- En anticipant et en accompagnant les périodes de transition survenant dans le parcours du travailleur handicapé.

Favoriser l'émergence d'un rôle d'acteur économique et social chez le travailleur handicapé

L'Esat met en œuvre une stratégie d'ouverture sur son environnement, les travailleurs handicapés sont ainsi plus enclins à aller vers les associations locales, vers les élus et s'inscrivent en cela dans une démarche citoyenne.

- En développant chez le travailleur handicapé les modalités de reconnaissance du travail réalisé.
- En favorisant la participation du travailleur handicapé au fonctionnement de l'établissement.
- En accompagnant le travailleur handicapé dans ses démarches vers l'extérieur et dans son apprentissage des codes sociaux.